

COMMUNE DE PLOMBIERES

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du conseil communal qui se tiendra dans la salle du conseil de la Maison communale de Plombières, Place du 3ème Millénaire 1, le **jeudi 09 novembre 2017 à 20 heures**.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Cultes – Modification budgétaire pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise de Gemmenich.
- 2) Cultes – Modification budgétaire pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise de Montzen.
- 3) Sécurité publique – Sanctions administratives communales – Désignation de fonctionnaires sanctionnatrices.
- 4) Intercommunales – IMIO – Assemblée générale ordinaire – Position.
- 5) Finances – Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.
- 6) Personnel communal – Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du Service fédéral des Pensions – Service social collectif.
- 7) Développement durable – Adoption de la Charte de Milan relative au droit et à l'accès à l'alimentation.
- 8) Espaces verts – Travaux d'aménagement du parc du site minier de Plombières – Marché de services – Conditions et mode de passation du marché.
- 9) Cimetières – Pavage de l'entrée et de l'allée centrale du cimetière de Montzen – Conditions et mode de passation du marché.
- 10) Bâtiments communaux – Remplacement de la chaudière à fuel dans le bâtiment de Kalottenhof – Conditions et mode de passation du marché.
- 11) Bâtiment communaux – Isolation thermique des parois du bâtiment de Kalottenhof – Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC pour le financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie UREBA II.
- 12) Voiries communales – Fonds d'Investissement des Communes – Travaux de réfection de la rue de Birken à Montzen – Conditions et mode de passation du marché.
- 13) Voiries communales – Travaux de réfection du Chemin de Hoppisch à Hombourg – Conditions et mode de passation du marché.
- 14) Voiries communales – Plan d'alignement modificatif d'un tronçon de la rue du Jardinnet à Montzen approuvé par A.R. du 05 décembre 1929 – Adoption définitive.
- 15) Patrimoine – Location publique du droit de chasse dans les bois communaux pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2024 – Décision ; Cahier des charges – Approbation.
- 16) Propositions étrangères à l'ordre du jour, inscrites à la demande des membres du Conseil communal (L1122-24, al. 3) – Délai de 5 jours francs + note explicative.
- 17) Questions orales d'actualité, réponses, correspondance et communications.
- 18) Procès-verbal de la séance publique de la réunion du Conseil communal du 05.10.2017.

HUIS CLOS

- 19) Justice – Convention transactionnelle avec la S.A. ZDP concernant la rénovation de la toiture du hall sportif de Gemmenich.
- 20) Personnel communal – Convention transactionnelle avec plusieurs pompiers volontaires concernant les arriérés de rémunération de 2012 à 2015.
- 21) Personnel communal – Prolongation de l’engagement d’un gardien de la paix-constatateur dans le cadre d’une Convention de Premier Emploi – Ratification.

Personnel enseignant

- 22 à 40) Désignation temporaire dans un emploi non vacant – Ratification. (19x)
- 41 à 52) Désignation temporaire dans un emploi vacant – Ratification. (12x)
- 53 à 54) Engagement par contrat de travail d’une maîtresse de psychomotricité sur fonds propres – Ratification. (2x)
- 55) Engagement par contrat de travail d’une institutrice maternelle sur fonds propres – Ratification.
- 56) Engagement par contrat de travail d’une institutrice primaire sur fonds propres – Ratification.
- 57) Engagement par contrat de travail d’un maître de seconde langue APE sur fonds propres – Ratification.
- 58) Demande d’un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l’enseignement (autre que l’enseignement universitaire) ou dans les centres psycho-médico-sociaux – Ratification.
- 59) Procès-verbal de la séance à huis clos de la réunion du Conseil communal du 05.10.2017.

Pour le Collège communal :

Le Directeur général,
F. MAIRLOT



Le Bourgmestre,
T. WIMMER